

Durée : 2 jours.

Public :

Cette formation s'adresse aux référents chargés d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes Dernière MAJ : Avril 2024

Objectifs :

Connaître la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes. Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et d'intermédiaire avec les autres élus et la direction de l'entreprise. Être identifié comme un acteur reconnu de la prévention au sein de l'entreprise.

Pré-requis :

Faire parti du CSE

Méthodes :

Cette formation alterne : apports de connaissances, cas pratiques et mises en situations. Un accompagnement personnalisé pour chaque participant.

Evaluation :

Les enjeux en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Les savoirs indispensables à la mission de référent

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'entreprise

Les décrets de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018

Intégrer les obligations légales relatives à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés

Définitions et périmètre du harcèlement sexuel

Légitimer le dialogue dans l'entreprise pour favoriser la prévention des

agissements sexistes

Attributions et moyens dont le référent dispose

Mission générale de prévention des RPS et des violences au travail du CSE

Spécificité de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Echanger avec les salariés : informer et écouter

Liberté de circulation dans l'entreprise

Affichage obligatoire, mise à jour du règlement intérieur, du document, charte de bonne conduite

Référent sexisme : comment prévenir les risques ?

Définir son mode opératoire et développer son savoir-faire d'acteur de la prévention Détecter les situations à risques et les moyens de prévention

Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités

Direction et managers, médecin du travail, inspecteur du travail, référents CSE et référents RH

Gestion de crise

Intégrer en simultané le devoir du respect de la confidentialité et le devoir d'alerte Transmettre les informations aux interlocuteurs pertinents

Gérer les relations officielles et " off " avec la direction et les managers

Intégrer les procédures des droits d'alerte et de retrait et les recours contentieux Préparer une phase contentieuse en matière de harcèlement sexuel

Dernière MAJ : Avril 2024

Modalités d'accès : Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

Délais d'accès : Nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées : Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicapés nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.